

## Décision

### **Fixant la composition de la commission de sélection pour le recrutement externe sans concours de magasiniers des bibliothèques, organisé par l'Université d'Artois**

Le Président de l'Université d'Artois,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°88-646 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du corps du personnel de magasinage spécialisé des bibliothèques ;

Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2023 autorisant, au titre de l'année 2023 des recrutements sans concours de magasiniers des bibliothèques et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements ;

## **DÉCIDE**

Article 1<sup>er</sup> : La commission de sélection pour le recrutement externe sans concours des magasiniers des bibliothèques, organisé par l'Université d'Artois est composée ainsi qu'il suit :

Présidente : Madame Corinne LEBLOND, conservatrice générale des bibliothèques, Université d'Artois

Membres : Madame Frédérique LAUGROST, conservatrice des bibliothèques, Université d'Artois  
Monsieur Jean-Jacques FLAHAUT, conservateur des bibliothèques, Université de Lille  
Madame Isabelle DELSAUT, ingénieure d'études hors classe, Université d'Artois

Article 2 : Le Président de l'Université d'Artois est chargé de l'exécution du présent arrêté

Fait à Arras, le 13 juin 2023

Le Président,

Pasquale Mammone

